

Cher(e)s ami(e)s, chers camarades,

Je vous livre des informations concernant les prisonniers politiques palestiniens, en premier sur le sort du docteur **Hussam Abou Safiya**, et ensuite je vous donnerai quelques infos sur les conditions des prisonniers politiques en Israël.

1) Centre *Al Mezan* pour les droits de l'homme informe :

2)

Les forces d'occupation ont arrêté **Abou Safiya** le 27 décembre 2024, alors qu'il effectuait son travail à **l'hôpital Kamal Adwan**, et l'ont privé du droit de recevoir la visite d'un avocat pendant 47 jours.

Le 12 février 2025, le commandant de la région sud des forces d'occupation israéliennes a donné l'ordre de commuer la détention sans fondement du **Dr Hussam Abou Safiya** (52 ans), en une arrestation fondée **sur la loi sur les combattants illégaux**, lui interdisant ainsi un procès régulier.

Cette décision intervient après que l'avocat du Centre lui ait rendu visite à la prison d'Ofer le 11 février 2025 et qui **a révélé qu'il avait été soumis à la torture et aux mauvais traitements**.

Il faut savoir que la loi sur les combattants illégaux viole gravement les garanties du droit à un procès équitable, car elle prive le détenu de son droit d'être informé des accusations portées contre lui et de son droit de discuter des preuves retenues contre lui, le privant ainsi de sa capacité à se défendre.

En outre, selon cette loi, la personne détenue doit attendre une période de 45 jours pour que le tribunal central de Beersheba confirme l'ordre d'arrestation, et une période de 6 mois, qui peut être prolongée. **Ce statut particulier (de combattants illégaux) qui n'existe qu'en Israël**, fait que les détenus ne sont pas considérés comme des prisonniers de guerre habituels protégés par les conventions de Genève. **Transformer un détenu en combattant illégal est une mesure arbitraire, dangereuse, illégale au regard du droit international.**

Mais en même temps, **elle prouve l'échec du Ministère public** à prouver ses allégations et les charges qu'il attribue au détenu. Ces méthodes sont essentiellement utilisées contre des civils, (*y compris des mineurs!*), en particulier des médecins, des professionnels de santé, des enseignants, des artistes, des journalistes, des membres d'organisations humanitaires...

2) Quelques chiffres pour vous donner l'étendue de la situation :

En regardant différentes sources d'information, il s'avère qu'en Israël et dans les territoires palestiniens occupés le nombre, de palestiniens emprisonnés, est assez impressionnant.

Les Palestiniens arrêtés puis détenus par Israël dans le cadre de la guerre menée à Gaza l'ont été **en grande partie dans le secret et ont été soumis**, dans certains cas, à un traitement pouvant s'apparenter à de la torture selon un rapport publié en juillet 2024 par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme de l'ONU.

En juillet 2024, l'ONG Addameer (*c'est une ONG basée à Ramallah, en Cisjordanie et qui a pour objectif la défense des droits des prisonniers palestiniens*), dénombrait **3380 détenus administratifs**.

La détention administrative, c'est quoi ?

La détention administrative est une procédure qui permet à **l'armée israélienne** de détenir une personne pour une période de six mois maximum, renouvelable de manière indéfinie, sans inculpation ni procès, plaçant les individus dans une situation de détresse psychologique et d'impuissance. C'est un élément clé de l'occupation Israélienne.

→ Avant octobre 2023, on comptait :

- **5200 prisonniers politiques et environ 1250 prisonniers administratifs.**

→ En Juillet 2024 (dix mois après) on dénombrait :

- **9700 prisonniers politiques palestiniens** (*dont 79 femmes, 250 mineurs, douze députés du Conseil législatif palestinien*)
- **3380 prisonniers administratifs**, (*300 prisonniers de Jérusalem-Est et 200 prisonniers palestiniens d'Israël. 561 prisonniers purgeaient des peines de prison à perpétuité.*)

La plus part d'entre eux ont été appréhendés dans des espaces protégés tels que les hôpitaux et les écoles.

Il faut savoir aussi que le **Comité international de la Croix-Rouge** n'a plus accès aux prisons israéliennes, ce qui est contraire aux Conventions de Genève. Plusieurs ONG israéliennes ont observé une escalade de la violence systémique à l'encontre des Palestiniens détenus par Israël depuis octobre 2023.

Avec cette procédure de détention administrative, l'armée Israélienne, transforme une partie des palestiniens détenus **en véritables otages** (puisque'il n'y a pas eu de procès ni de condamnation.)

Continuons à nous mobiliser pour exiger :

- ➔ *Le cessez-le-feu complet et permanent en Palestine et au Liban permettant d'ouvrir des négociations pour une véritable paix fondée sur la justice, la fin de l'apartheid et de l'occupation illégale au regard du droit international et le rétablissement de la liberté et de la dignité du peuple palestinien.*
- ➔ *La libération du Dr Hussam Abu Safiya et de tous les professionnels de santé actuellement emprisonnés,*
- ➔ *L'arrêt de la livraison de matériels militaires,*
- ➔ *L'arrêt du soutien politique et financier à l'Etat génocidaire israélien,*
- ➔ *Le jugement des criminels de guerre devant les juridictions internationales.*